



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

Projet politique de l'UIP aux Nations Unies

Feuille de route pour la mise en œuvre

*Approuvée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 210^e session
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Généralités

L'Analyse du projet politique de l'UIP aux Nations Unies (le Rapport) fait le point sur les efforts déployés par l'UIP au cours des deux dernières décennies pour insuffler une dimension parlementaire aux travaux des Nations Unies. L'idée était d'affirmer la place légitime des parlements dans une arène internationale dominée par les gouvernements et les organisations internationales telles que l'ONU. Articulé autour de quatre points clés, le projet politique de l'UIP à l'ONU va de la recherche d'une influence sur les résultats politiques de l'ONU (résolutions, déclarations, traités, etc.) au soutien de la mise en œuvre de ces résultats en impliquant activement les parlements dans leurs rôles législatif, représentatif et de contrôle.

Le Rapport fournit une évaluation très utile de la manière dont les relations de l'UIP avec l'ONU peuvent être renforcées davantage. Sa publication a coïncidé avec la rédaction de la [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#) (la Stratégie de l'UIP), qui comprend elle-même des orientations importantes concernant la relation UIP-ONU (voir encadré).

Les points clés ci-après, tirés du Rapport et de la Stratégie de l'UIP, sont repris dans la présente note.

1. L'objectif de l'UIP consistant à influencer sur les résultats politiques des Nations Unies est loin derrière celui d'aider à la mise en œuvre de ces résultats par l'action parlementaire au niveau national. Un certain rééquilibrage entre ces deux objectifs est nécessaire.
2. L'ouverture des processus onusiens à l'examen et aux contributions parlementaires est mieux servie par l'intervention des parlements nationaux auprès de leurs gouvernements respectifs (intervention au niveau national) que par l'intervention de l'UIP en tant que représentant des parlements du monde auprès de l'ONU (intervention au niveau international). L'UIP doit investir davantage pour doter les parlements et les parlementaires intéressés des informations et des outils dont ils ont besoin pour examiner et influencer les positions de leur propre gouvernement dans les négociations et les débats de l'ONU.

Le projet politique de l'UIP aux Nations Unies dans la Stratégie de l'UIP (objectif 4)

L'UIP "s'attachera aussi à renforcer davantage la dimension parlementaire du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale en faisant entendre la voix des parlements à l'ONU et dans d'autres organisations multilatérales, à mener des actions collectives de plaidoyer au niveau mondial, notamment pour renforcer la gouvernance, et à aider les parlements nationaux à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des engagements mondiaux au niveau des pays."

3. Le projet politique de l'UIP aux Nations Unies doit être davantage intégré dans l'ensemble des activités de l'UIP plutôt que d'être poursuivi comme un objectif stratégique distinct, comme c'était le cas sous l'ancienne stratégie de l'UIP. Par extension, des synergies plus fortes doivent être établies entre les objectifs politiques de l'UIP et son programme de travail avec les parlements.
4. Dans le cadre de son travail à l'ONU et avec les parlements, l'UIP doit viser plus explicitement à obtenir des résultats. Pour atteindre un tel objectif, il faut notamment procéder à un " tri " plus rigoureux des activités et des modalités de travail actuelles, afin de sélectionner celles qui profitent le plus aux Membres et qui sont les plus rentables.

Orientations principales de la feuille de route

La feuille de route pour la mise en œuvre peut être organisée de manière pratique autour des trois volets de recommandations présentés dans le Rapport.

1. Clarté de la finalité : établir des objectifs, des priorités et des cibles

- Définir plus clairement l'objectif du projet politique, ainsi que les modalités de travail et les moyens de mesurer les progrès accomplis (Rec. 1).
- Limiter le travail politique de l'UIP à l'ONU à trois ou cinq domaines d'action (Rec. 2).
- Faire des ODD et des droits de l'homme des éléments clés du travail de l'UIP (Rec. 3).

2. Exploiter les atouts de l'UIP : réformer le processus et la structure

- Organiser et structurer plus clairement les activités autour d'objectifs spécifiques liés à la politique, à la mise en œuvre ou à la réputation de l'Organisation (Rec. 4).
- Resserrer le champ d'action de la Commission des Affaires des Nations Unies de l'UIP de la même manière que les priorités du projet politique (Rec. 5).
- Chercher à créer de nouveaux points de contact et modèles de collaboration avec l'ONU (Rec. 6).
- Refondre la manière dont l'UIP communique avec les parlementaires afin de les cibler directement en fonction des questions qui les intéressent (Rec. 7).
- Inciter les secrétariats des groupes de l'UIP à jouer un rôle plus actif et plus politique dans la poursuite des objectifs de l'UIP (Rec. 8).

3. Mesurer l'impact : coordination, suivi et maintien de l'attention

- Fixer des objectifs, produire des données et répartir les responsabilités pour mesurer les progrès réalisés en matière d'influence et d'impact politique de l'UIP (Rec. 9).
- Réfléchir à la manière dont l'importance du projet politique est exprimée au sein de l'Organisation, à sa relation avec les [nouvelles] priorités stratégiques de l'Organisation et aux ressources correspondantes (Rec. 10).

Parvenir à la clarté de la finalité

Au fil des ans et grâce à la forte action de plaidoyer de l'UIP, les parlements ont acquis une reconnaissance en tant que parties prenantes à l'ONU. Si le projet politique de l'UIP à l'ONU est très clair pour les dirigeants de l'Organisation, le Rapport constate que trop de parlementaires dans le monde - y compris ceux qui sont impliqués auprès de l'UIP - ne sont pas pleinement au courant de la mission de l'UIP à l'ONU ou ne la comprennent pas bien. Ce phénomène s'explique en grande partie par le fait qu'une part importante du travail politique de l'UIP à l'ONU n'est pas portée à la connaissance des parlements nationaux.

Les trois premières recommandations du Rapport s'alignent bien sur la Stratégie de l'UIP, dont les principaux objectifs articulent l'action de l'Organisation autour des **besoins des parlements**¹. Dans cette perspective, le travail politique de l'UIP à l'ONU doit viser, en premier lieu, à **renforcer les capacités des parlements à demander à leurs gouvernements d'assumer la responsabilité de ce qu'ils disent ou font à l'ONU**, ainsi qu'à **renforcer les capacités des parlements à traduire les engagements mondiaux en dispositions législatives nationales**.

¹ Dans ses objectifs principaux, la Stratégie de l'UIP met l'accent sur les besoins des parlements : renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces ; promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs ; soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements ; favoriser l'action parlementaire collective.

D'après le Rapport, les **Objectifs de développement durable (ODD)** - le programme mondial dirigé par l'ONU en matière de lutte contre la pauvreté et de développement, incluant la paix et la bonne gouvernance - doivent fournir le contexte dans lequel il convient de sélectionner les enjeux prioritaires et sur lequel une grande partie de l'approche visant l'ONU doit être centrée : la priorité accordée aux ODD... doit permettre de souligner le rôle fondamental joué par les parlements dans leur mise en œuvre... et d'illustrer les liens inextricables unissant les intérêts de l'ONU à ceux des parlements (et par extension de l'UIP).

En d'autres termes, l'idée est que **l'UIP doit mieux intégrer son action politique à l'ONU à son programme de travail pour appuyer la mise en œuvre des accords internationaux par les parlements**. Le fait de pouvoir démontrer que les parlements peuvent contribuer à la réalisation des éléments clés du programme international renforcera le poids politique de l'UIP à l'ONU, ce qui donnera davantage de possibilités d'influer sur les résultats politiques des Nations Unies. Pour mieux illustrer la manière dont les parlements assurent le suivi des accords des Nations Unies, des exemples de **bonnes pratiques** seront présentés plus régulièrement aux organes compétents de l'ONU.

La Stratégie de l'UIP définit **quatre grands domaines de travail thématiques** : les changements climatiques ; la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes ; la paix et la sécurité ; et le développement durable pour tous. Dans ces domaines, une liste restreinte de questions clés sur lesquelles l'UIP mettra l'accent à l'ONU sera définie d'ici le premier trimestre de 2023, conformément au plan de travail de mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP.

L'un des moyens de relier le travail de renforcement parlementaire mené par l'UIP à son action politique auprès de l'ONU est de **faire participer les parlements aux principaux rapports nationaux soumis par les gouvernements aux Nations Unies** (voir encadré), une activité à laquelle l'UIP se livre déjà. Dans tous les processus d'établissement de rapports mentionnés dans l'encadré, le contrôle parlementaire fait souvent défaut, d'une manière ou d'une autre. L'UIP s'attaquera à ce problème en **appuyant les parlements** de manière plus systématique tout au long du processus conduit par les gouvernements, des premières consultations à la mise en œuvre en :

- organisant des séances d'information (en ligne ou en présentiel) pour les parlements concernés au début de chaque cycle d'établissement de rapport ;
- assistant activement un groupe de parlements sélectionnés tout au long d'un ou deux de ces cycles d'établissement de rapports et en transmettant des informations pertinentes aux autres parlements ;
- réalisant des enquêtes sur la participation parlementaire afin de suivre les progrès réalisés au fil du temps².

Résumé des mesures visant à réaliser la clarté de la finalité

1.	Présélectionner des thèmes pour les travaux de l'UIP et de l'ONU (à partir des grands domaines d'intérêt prévus par la Stratégie de l'UIP).
2.	Présenter des exemples de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des accords des Nations Unies par les parlements.
3.	Appuyer le contrôle par les parlements des rapports présentés par les gouvernements aux Nations Unies : séances d'information préalables ; assistance directe à un petit groupe de parlements ; enquête annuelle sur la participation parlementaire (ODD).

Rapports des gouvernements aux Nations Unies soumis à la contribution des parlementaires

Examen national volontaire (VNR) - Rapports d'avancement sur les ODD au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Rapports sur la réalisation des droits de l'homme - Examen périodique universel (EPU) au Conseil des droits de l'homme.

Rapports sur la protection des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Rapports sur les mesures visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Rapports sur les dépenses militaires nationales (Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies).

² Une enquête est déjà menée chaque année pour suivre la participation des parlementaires aux rapports d'avancement nationaux sur les ODD. Pour l'instant, seule cette enquête sur la participation des parlementaires sera réalisée.

Exploiter les atouts de l'UIP : réformer le processus et la structure

L'idée maîtresse des cinq recommandations de ce volet est d'impliquer plus directement les parlementaires dans le travail politique de l'UIP à l'ONU, de mieux faire jouer les secrétariats des groupes de l'UIP en tant qu'intermédiaires entre l'Organisation et les parlements, d'examiner l'impact des événements de l'UIP à l'ONU, d'utiliser des points d'entrée multiples pour influencer sur les processus onusiens et de remanier la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP.

Ainsi que le note le Rapport, "les 46 000 parlementaires du monde entier constituent la plus grande ressource de l'UIP". Or, trop de ces parlementaires ignorent que l'UIP s'emploie à influencer sur les résultats politiques des Nations Unies ou à appuyer leur mise en œuvre : "ces parlementaires s'impliqueront dans la stratégie politique de l'UIP... dans la mesure où ils y verront un intérêt pour atteindre leurs objectifs nationaux."

Si les secrétariats des groupes de l'UIP peuvent aider à atteindre des parlementaires susceptibles d'être intéressés par des résultats politiques spécifiques des Nations Unies ou être les plus aptes à participer à des événements à l'ONU, il est de plus en plus important pour le succès du travail politique de l'UIP aux Nations Unies que les parlementaires soient mobilisés directement par l'UIP. À cette fin, il faudra, entre autres, **sensibiliser les parlementaires de manière plus ciblée afin de leur communiquer des informations sur les délibérations des Nations Unies, soutenir leur travail de contrôle au sein des parlements et identifier les champions parlementaires susceptibles de piloter diverses questions au niveau mondial.**

Pour accroître la connaissance qu'ont les parlements des résultats politiques des Nations Unies (par exemple, les négociations de résolutions, les déclarations politiques, les traités), il faudra **établir des rapports plus réguliers et plus opportuns à l'intention des parlements eux-mêmes ainsi que des parlementaires en général.** À cette fin et conformément à sa nouvelle Stratégie de communication, l'UIP exploitera au maximum les nouvelles technologies de l'information, ainsi que les nouvelles possibilités de réunions en ligne, dans le cadre de ses travaux avec les parlements et les parlementaires. Elle pourra notamment entreprendre ce qui suit.

- Communiquer directement aux parlementaires inscrits dans la nouvelle base de données de contacts de l'UIP (Zoho) des **dépêches régulières** sur un ensemble clairement défini de questions et de processus onusiens. Les dépêches comprendront des informations sur les événements clés des Nations Unies à New York, Genève et Vienne, les nouveaux rapports importants des Nations Unies, ainsi que sur la négociation de résolutions ou d'autres documents politiques importants³. Les communications officielles de l'UIP aux Parlements membres (par exemple, les invitations aux réunions de l'UIP à l'ONU) continueront d'être adressées exclusivement aux présidents des groupes de l'UIP.
- Organiser des **séances d'information en ligne à l'intention des parlementaires sur les processus onusiens** afin de mettre en lumière les fondements politiques et les implications d'ordre pratique. Des séances d'information en ligne programmées régulièrement (date et heure précises) seront l'occasion pour tous les parlementaires de débattre de ces questions. Des séances spéciales seront prévues pour les présidents de parlement afin d'assurer une participation au plus haut niveau parlementaire.
- Réaliser une **vidéo de présentation** illustrant le projet politique de l'UIP aux Nations Unies (objectif et modalités) qui sera diffusée auprès des parlementaires par voie électronique et montrée régulièrement lors des Assemblées et autres réunions de l'UIP.

Compte tenu du rôle institutionnel des groupes de l'UIP en tant que principal lien entre l'Organisation et les parlementaires en général, les deux mesures ci-après sont à prendre.

- **Renforcer l'obligation statutaire incombant aux groupes de l'UIP d'informer tous les membres de leurs parlements** des principaux résultats des réunions de l'UIP - y compris ceux qui concernent les processus onusiens (par exemple, les négociations en matière de lutte contre les changements climatiques), et de transmettre les principales conclusions politiques et les suites données par les organes compétents des Nations Unies afin que ces informations puissent être diffusées plus largement au sein des parlements.

³ La base de données Zoho compte actuellement quelque 12 000 contacts. D'autres parlementaires seront ajoutés à cette liste au fil du temps et des efforts seront déployés pour permettre de mieux "cibler" les parlementaires concernés en fonction de leur appartenance à une commission ou de certains sujets d'intérêt.

- Encourager les **présidents de parlement et/ou** les présidents de groupe de l'UIP à **organiser au moins une réunion d'information annuelle avec leurs représentants permanents respectifs à l'ONU** ainsi que, dans la mesure du possible, avec les **coordonnateurs résidents de l'ONU** sur le terrain, afin de valoriser le rôle des parlements dans la supervision des processus onusiens⁴.

La principale modalité de mobilisation politique de l'UIP consistera à ajouter de manière sélective un ou deux événements à la liste **des manifestations parlementaires organisées à l'occasion des sessions des organes des Nations Unies** à New York, Genève et Vienne (voir encadré). En examinant cette liste, le Rapport a noté que l'impact de l'Audition parlementaire annuelle conjointe à New York est diminué par la nature générale des sujets qu'elle tend à aborder ainsi que par un certain nombre de contraintes institutionnelles. À l'avenir, l'Audition devra être optimisée grâce à un ensemble de lignes directrices et de règles claires, afin d'être plus étroitement liée aux processus en cours à l'ONU. Une proposition à cet égard sera élaborée en vue d'une prochaine réunion du Comité exécutif.

Outre l'organisation de ses propres événements durant ceux de l'ONU, l'UIP **facilitera la participation des parlementaires aux consultations officielles des Nations Unies** dans le cadre du processus de préparation de leurs réunions de haut niveau. À cette fin :

- Les parlements seront régulièrement informés **des grandes réunions des Nations Unies auxquelles les parlementaires peuvent participer de façon utile en tant que membres de délégations nationales**.
- L'UIP travaillera plus étroitement avec l'ONU pour veiller à la participation des parlementaires (experts thématiques) aux **auditions multipartites des Nations Unies** avec des parlementaires et des représentants de la société civile⁵.
- L'UIP **déployera des efforts soutenus pour s'assurer que les membres de ses organes spécialisés dans des domaines spécifiques participent et contribuent aux délibérations des organes correspondants de l'ONU**⁶.

Événements réguliers de l'UIP dans le cadre des sessions de l'ONU et de l'OMC

Forum parlementaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York.

Réunion parlementaire aux sessions de la Commission de la condition de la femme.

Réunion parlementaire à la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC.

Conférence parlementaire à l'OMC.

Comme l'indique le Rapport, toutes les **commissions de fond de l'UIP** traitent de questions figurant en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies et les fonctionnaires de l'ONU sont souvent invités à participer aux sessions des commissions en tant que spécialistes. Cette interaction entre les commissions de fond de l'UIP et l'ONU sera encore renforcée, car elle permet aux parlementaires d'être informés des processus onusiens (négociations, événements clés, etc.) qui sont directement liés à leur travail dans leur pays. À cette fin, les bureaux des commissions thématiques de l'UIP (paix et sécurité, développement durable, démocratie et droits de l'homme) seront plus fréquemment appelés à suivre les processus onusiens pertinents à New York, Genève et Vienne.

⁴ Non couverte par le rapport, et pourtant très importante, est la relation que l'UIP essaie de construire entre les coordonnateurs résidents de l'ONU et les parlements dans les quelque 130 pays où les missions de l'ONU sur le terrain (équipes de pays) sont présentes. Bien qu'elle ne concerne pas directement les résultats politiques des Nations Unies, cette relation contribue à renforcer le pouvoir des parlements vis-à-vis de leurs propres gouvernements. Elle permet également de mieux faire connaître l'ONU au sein des parlements.

⁵ Cette approche consistant à faire participer des parlementaires aux auditions multipartites des Nations Unies s'est déjà révélée très efficace lors des préparatifs en vue des réunions de haut niveau des Nations Unies sur la santé.

⁶ Comme dans le cas du Forum des jeunes parlementaires, dont les membres participent régulièrement au Forum annuel de la jeunesse du Conseil économique et social, des "jumelages" seront sollicités pour le Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie (avec le Forum multipartite du Conseil économique et social sur la science et la technologie), le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et d'autres comités traitant des questions relatives au Moyen-Orient), ainsi que pour d'autres organes spécialisés de l'UIP.

En ce qui concerne la **Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP**, le Rapport conclut que l'accent mis par cet organe sur l'ONU *en tant qu'institution* doit être réduit à une "liste de questions institutionnelles clés" à revoir au fil du temps et que la Commission dans son ensemble "doit jouer un rôle plus ouvertement politique dans la stratégie politique". À cet effet, il est proposé de revoir le mandat de la Commission afin de mieux le cibler et de rationaliser ses méthodes de travail. Pour renforcer encore sa visibilité, la Commission organisera tous les deux ans une réunion de haut niveau sur "le rôle des parlements dans le multilatéralisme", qui contribuera aux préparatifs de la Conférence mondiale des présidents de parlement et éclairera la politique de l'UIP vis-à-vis des Nations Unies. Une proposition globale sur la restructuration de la Commission des Affaires des Nations Unies et de son Bureau sera présentée lors d'une prochaine réunion du Comité exécutif.

Résumé des mesures visant à exploiter les atouts de l'UIP	
1.	Encourager la présence plus régulière des parlementaires dans les délégations nationales aux réunions de haut niveau des Nations Unies.
2.	Institutionnaliser la participation des parlementaires à toutes les auditions multipartites pertinentes des Nations Unies.
3.	Améliorer le rapprochement entre les organes spécialisés de l'UIP et les organes correspondants de l'ONU.
4.	Solliciter plus systématiquement les membres des bureaux des commissions permanentes ou d'autres titulaires de poste à l'UIP pour participer aux réunions pertinentes des Nations Unies.
5.	Organiser régulièrement des réunions d'information en ligne à l'intention des parlementaires sur les affaires et les processus des Nations Unies.
6.	Communiquer régulièrement aux parlements et aux parlementaires des dépêches sur certains processus onusiens (négociations, résolutions, réformes, etc.) par des moyens électroniques (courriels, médias sociaux, etc.).
7.	Réformer la Commission permanente des Affaires des Nations Unies (nouveaux termes de référence et modalités de travail à définir).
8.	Élaborer des règles et des lignes directrices pour lier plus étroitement l'audition parlementaire annuelle aux Nations Unies aux principaux processus onusiens.
9.	Faire participer plus activement les groupes de l'UIP et promouvoir la pratique des auditions parlementaires auprès des représentants permanents à l'ONU et des coordonnateurs résidents de l'ONU sur le terrain.
10.	Réaliser une vidéo de présentation sur le projet politique de l'UIP aux Nations Unies qui sera transmise à tous les Membres.

Mesurer l'impact : coordination, suivi et maintien de l'attention

Les deux dernières recommandations du Rapport préconisent des évaluations régulières et plus rigoureuses de l'impact de l'UIP à l'ONU ainsi qu'une évaluation approfondie des besoins en ressources.

Tous les cinq ans, l'UIP mènera une **enquête mondiale** sur les moyens par lesquels les parlements parviennent à influencer sur les résultats des Nations Unies, puis à les mettre en œuvre. Cette enquête sera complétée par l'établissement du rapport annuel statutaire sur le suivi des décisions de l'UIP par les Membres, ainsi que par une enquête régulière auprès des parlementaires à titre individuel.

En outre, **une réunion entre Secrétariats** sera organisée chaque année avec les hauts fonctionnaires de l'ONU afin de coordonner les activités selon les besoins et de discuter des objectifs stratégiques communs. Ces réunions permettront notamment de préparer le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur "l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP", qui servira de base à la résolution de l'Assemblée générale (portant le même titre) adoptée tous les trois ans.

Comme le note le Rapport, "il est évident que, pour porter davantage de fruits, le projet politique exigera davantage de **ressources**". En effet, les fonds alloués à l'action de l'UIP auprès de l'ONU stagnent depuis de nombreuses années. À titre d'illustration, le budget du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York n'a pas évolué de manière significative en tant que part du budget ordinaire de l'UIP (8 %) au cours de la décennie depuis 2012. Le Bureau de l'UIP à New York n'a jamais élargi sa composition initiale de deux cadres, malgré une augmentation considérable de sa charge de travail. Le Bureau de l'UIP à Vienne, ouvert en 2021, se compose d'un seul cadre et n'a pu être créé que grâce à la généreuse contribution du Parlement autrichien pour une période limitée de quatre ans, à l'issue de laquelle de nouveaux financements devront être trouvés. Seule une petite fraction du temps du personnel au Siège de l'UIP peut être consacrée au suivi des évolutions politiques au sein de l'Office des Nations Unies à Genève⁷.

À la lumière de l'approbation récente par le Comité exécutif (à Montevideo) des augmentations annuelles proposées pour le budget de base de l'UIP au cours des prochaines années (3 % de 2023 à 2026, suivis d'augmentations annuelles de 2 %), il est suggéré qu'une partie de ces contributions supplémentaires soit affectée aux ressources humaines destinées à appuyer le projet politique de l'UIP aux Nations Unies.

Résumé des mesures visant à mesurer l'impact de l'UIP	
1.	Réaliser une enquête d'évaluation des parlements (tous les cinq ans).
2.	Organiser une réunion annuelle de coordination entre Secrétariats avec de hauts fonctionnaires de l'ONU.
3.	Affecter une partie des contributions supplémentaires alimentant le budget ordinaire au projet politique de l'ONU

Conclusion

Comme indiqué, la présente feuille de route sera mise en œuvre parallèlement à la nouvelle Stratégie de l'UIP, sous réserve de ressources disponibles.

Un rapport d'étape sur la mise en œuvre de ce plan sera soumis au Comité exécutif avec un document qui sera présenté lors de la deuxième Assemblée de l'année.

⁷ Il convient de noter qu'une grande partie du travail de l'UIP visant à mettre en œuvre les accords des Nations Unies par l'intermédiaire des parlements est financée sur le budget ordinaire (contributions des Membres) et les sources extrabudgétaires provenant de donateurs bilatéraux et multilatéraux. En revanche, les activités plus politiques de l'UIP à l'ONU ne peuvent pas être financées grâce à des sources extrabudgétaires en raison de la réticence des donateurs à soutenir de telles activités institutionnelles.